



<https://www.culturesjazz.com/>
culturesjazz@gmail.com

6 avril 2023

Association Cultures jazz
56 rue Naguet de Saint Vulfran
76490 Villequier
06 25 27 73 92

Mairie de Rives en Seine
Monsieur Le Maire et ses adjoints
1 Av. Winston-Churchill,
76490 Rives-en-Seine

Monsieur le Maire,
Messieurs et Mesdames les adjoints et adjointes

Je me permets de revenir vers vous concernant le vote de subventions à la commission du 21 mars 2023 .

Comme l'an passée , je me retrouve dans une situation , ou bien entendu , vous rejetez à nouveau ma demande , et motivez bien sur ce rejet par diverses argumentaires : l'augmentation de charges , l'existence d'associations culturelles déjà soutenues , telles que l'association Escale Cuivre , dont le président n'est autre que l'adjoint à la culture ..

Aucun soucis , j'ai des comptes à rendre à toutes institutions concernant mes activités, mes actions , mes engagements , mes dettes etc...;Et vous de même , c'est pourquoi , je vais officiellement soulever les problématiques relevant de ce litige.

Je le ferai en bonne et due forme , et positionnerai mes contradictions juridiquement .
L'ensemble des éléments sera transmis , à qui de droit , afin d'obtenir un arbitrage sur la gestion des associations culturelles ou d'animations .

Je ne supporte plus cette discrimination , et ton argumentaire ne tient plus .

Faible , j'ai pu l'être , mais désormais , je ne lâcherai plus rien , concernant les règles . Je connais mes compétences et cette exclusion que je subis depuis désormais quatre ans n'est plus supportable. Les règles doivent être les mêmes pour tout le monde et l'an passée fut la preuve qu'il aura fallut 9 mois avant que je ne perçoive ce que toutes les autres associations percevaient , soit 300 euros de frais de fonctionnements . C'est acté. J'attends désormais le courrier officiel . Et je lirai chacun des délibérés , afin d'en analyser chacun des points pour mieux positionner mon point de vue juridique avec précision .

Une personne sans empathie , désormais , je m'en méfie , c'est ce qui m'a été conseillé , pour ne plus subir .
Tu savais avant même de passer en commission que tu n'accorderais rien , tu me l'avais dit dans ton bureau le 8 mars .

Le directeur général des services va être informé de mes démarches à suivre . Son droit de réserve est fondamental. Il ne peut agir sous influence et se doit d'informer les autorités en cas de dysfonctionnements ou de problèmes de gestion .

Bien cordialement

VIRGINIE GUILLAUMET
PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION CULTURES JAZZ